



Statut pour surendettement

Par **raph86**, le 17/12/2015 à 20:24

Bonjour

Je suis actuellement au Rsa et apl.mon dossier de surendettement est en moratoire jusqu'en février 2017.Je leur dois 20 mille euros.Je souhaite créer une entreprise entre temps.Quel statut dois-je choisir pour continuer à bénéficier de mon Rsa et apl et garder la recevabilité de mon moratoire ? Sasu ou Eurl? Je souhaite avoir le statut qui laisse toute cette aide avec le moins de cotisation à payer.

Je suis seul sans enfant et souhaite créer mon entreprise seul.
Je n'aurais que 300 euros de frais par mois pour commencer.

Merci de me conseiller.Je sais que je peux bénéficier de l'accre .On me conseille de demander un prêt à l'adieu mais il faut faire un business plan et je ne sais pas si ça vaut le coup de faire les démarches vu ma situation.

Je souhaite commencer mon activité pendant 2 ans sans angoisse et renouveler ma demande en février 2017 pour le surendettement .Je souhaite avoir le temps de gagner au moins 5000 euros net par mois avant de rembourser.Merci de me conseiller sur ce que vous jugez être le mieux.Cordialement